



Syndicat Intercommunal de La Vallée du Haut-Giffre

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du 28 mars 2023

Date de convocation : 13/03/2023

Lieu de la réunion : 1 place du
Champs de la Poste 74440 Verchaix.

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents 5

Nombre de votes exprimés : 7 votes
exprimés de 18h30 à 19h, puis 8
votes exprimés à partir de 19h

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Titulaires présents : BARBIER Alain, GIRAT Martin, MORIO Daniel,
RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal

Secrétaire : ROUILLER-MARTIN Pascal

Pouvoirs : de BOUVET Jérémie à GIRAT Martin, de JUBEAU Christelle à
RICCO Olivier, puis à partir de 19h : de MONET Valérie à BARBIER Alain

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 28 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

POUVOIRS à 18h30 : de BOUVET Jérémie à GIRAT Martin, de JUBEAU Christelle à RICCO Olivier

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter le compte de gestion

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Président et les écritures du Compte de Gestion du Trésorier :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur ROUILLER-MARTIN Pascal, Vice-président, est désigné par l'assemblée pour présider la séance du vote.

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du Président, incluant les restes à réaliser :

Résultats de clôture 2022 :

- investissement :
 - recettes : 214 497,19 €
 - dépenses : 202 845,86 €
 - **Résultat de clôture = +11 651,33 €**
- fonctionnement :
 - recettes : 726 381,42 €
 - dépenses : 674 170,72 €

- **Résultat de clôture : + 52 210,70 €**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **adopte le compte administratif 2022**

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BARBIER,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 52 210,70 € :

Résultat de l'exercice : -9 588,26 €

Résultat antérieur reporté : 61 798,96 €

- pas de besoin de financement en investissement :

Résultat d'investissement : 99 900,87 €

Résultat antérieur reporté : - 63 865,42 €

Restes à réalisés : - 24 384,12 €

Résultat de clôture positif : + 11 650,93€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 0 €**
- **Report en fonctionnement au compte R002 : 52 210,70 €**

POUVOIR SUPPLEMENTAIRE à partir de 19h : de MONET Valérie à BARBIER Alain

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Président distribue et donne lecture à l'assemblée de la présentation budgétaire par chapitre, issue de la préparation en date du 28 février dernier :

⇒ **En section de fonctionnement** : le budget présenté est conforme à la préparation budgétaire du 28 février dernier.

⇒ **En section d'investissement** :

a/ Le budget présenté apporte 2 rectifications par rapport à la préparation budgétaire :

- Ajout de 2076,61 € en dépenses au compte 13918 (correspondant à l'amortissement de la subvention d'investissement que l'on retrouve au compte de recette de fonctionnement au compte 777)

- Modification des amortissements aux comptes de recettes 2804132 Et 28181 (problème d'arrondi qui présentait une différence de 2€ entre les chapitres I040 et F042)

b/ Le budget présenté inclus les projets d'équipements retenus lors de la précédente réunion :

- Propositions non soumises à partenariat : 78 380,00 € (chapitre 21)

- 50% de la webcam de Jx Plane 10 000,00 € (chapitre 21)

- 20% de l'étude "Plan nordique" 5 000,00 € (chapitre 20)

c/ Le budget présenté inclus les ajouts suivant :

- 1 300€ d'inscriptions complémentaires au chapitre 21 (dépenses d'équipements), en prévision d'équipements accessoires pour l'hiver prochain.

- 1034,72€ d'ajout en dépenses imprévues (on a donc un total de 11034,72€ au cpt 020)

Le budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 656 099 €

Section d'investissement : 185 234,45 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Adopte le Budget Primitif 2023**

5. NOUVEAU CONTRAT COPIEUR

Monsieur le Président informe l'assemblée que le fournisseur de notre photocopieur actuel, Rex Rotary, a fait une nouvelle offre revue à la baisse, pour donner suite à la demande du Conseil

Pour rappel, le contrat actuel coûte 380,90€ HT par trimestre et court jusqu'au mois d'aout 2024.

L'offre présentée le 28 février dernier proposait de fournir un Copieur numérique couleur MPC2504EXASP, pour un coût trimestriel s'élevant à 372€ HT pour une durée de 63 mois, pour un volume de : 1600 impressions noires et 940 impressions couleur.

La nouvelle offre présentée par Rex Rotary, propose de fournir un Copieur numérique couleur MPC2504EXASP, pour un coût trimestriel s'élevant à 329€ HT pour une durée de 63 mois, pour un volume de : 1600 impressions noires et 940 impressions couleur. L'offre est valable jusqu'au 31 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **Valide la nouvelle proposition de Rex Rotary** : Copieur numérique couleur MPC2504EXASP, pour un coût trimestriel s'élevant à 329€ HT pour une durée de 63 mois, pour un volume de : 1600 impressions noires et 940 impressions couleur
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet**

6. QUESTION DIVERSES

• VIA FERRATA

Monsieur Martin GIRAT attire l'attention de l'assemblée concernant la gestion de la Via Ferrata. Celle-ci incombe au SIVHG depuis sa création, or il apparait plus logique qu'elle soit dorénavant confiée à la Communauté de Commune des Montagnes du Giffre étant un équipement sportif utilisé en dehors de la période hivernale.

Le Président rappelle que plusieurs demandes avaient déjà été faites en ce sens, sans résultat. Il propose, en accord avec le Conseil, que la question soit posée à nouveau lors de la prochaine commission communautaire « espaces naturels et sentiers ».

• REUNION SUITE A LA DEMANDE DU MAIRE DE MORILLON

Monsieur Martin GIRAT fait part à l'assemblée du regret de son Maire, Simon Beerens-Bettex, de ne pas avoir vu aboutir la réunion qu'il demandait concernant la clé de répartition.

Monsieur le Président rappelle que le SIVHG a fait plusieurs démarches pour proposer une réunion, mais n'a obtenu qu'une ou deux réponses à chaque demande.

Il propose, en accord avec le Conseil, de relancer l'organisation d'une rencontre avec les représentants du SIVHG et les 4 Maires.

• INFORMATIONS

Webcam Joux Plane

Monsieur le Président confirme à l'assemblée la réponse négative de la CCMG concernant sa participation au financement d'une webcam pour Joux Plane.

Réunion "tarifs redevance" d'Haute-Savoie Nordic"

Monsieur le Président informe l'assemblée de la réunion programmée par Haute-Savoie Nordic pour la préparation des tarifs de la redevance ski de fond pour la saison 2023/24 : visioconférence lundi 3 avril à 16h. Les élus qui le souhaitent sont invités à se joindre aux agents pour participer à cette réunion.

• RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur Pascal ROUILLER-MARTIN, Vice-président, expose à l'assemblée l'état d'avancement de la procédure de recrutement d'un agent technique, en remplacement de Gaël Lafosse : Suite aux entretiens d'embauche, qui se sont tenus vendredi 24 mars dernier, avec les 4 candidats invités, c'est la candidature de Monsieur CLUZEL Yannick qui a été retenue.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président précisant le choix du candidat, l'assemblée n'y voit pas d'objection.

- **DEVIS DES CABINETS D'ETUDE**

Monsieur le Président rappelle que nous avons déjà reçu un devis émanant du cabinet ABEST, pour un montant de 15900€ HT, hors options.

Il informe l'assemblée que nous avons reçu un devis du cabinet AKENES pour un montant de 25875€ HT, hors options.

Il expose que chacun de ces 2 devis est "à tiroir", c'est à dire qu'il comporte des options possibles.

Les 2 devis présentent des prestations très différentes. Aussi le Président propose que les 2 cabinets d'étude viennent présenter leur "projet", en présence du responsable des pistes, du Président et/ou Vice-Président du SIVHG, des 4 Maires ou leur représentant.

Ainsi le SIVHG fera son choix avant de proposer un rendez-vous de présentation avec le Conseil Départemental.

- **FOODTRUCK A JOUX-PLANE**

M. RICCO Olivier expose à l'assemblée qu'une demande émanant du SIVHG a été faite en mairie pour l'installation d'un foodtruck à Joux-Plane, les jours de fermeture du Relais des Vallées. Il rappelle au responsable du domaine nordique que ces demandes doivent être proposées au conseil syndical du SIVHG afin que les élus SIVHG des communes concernées ne soient pas surpris et puissent appuyer la demande lors des conseils municipaux.

La séance est levée à 20h

Le secrétaire, Pascal ROUILLER-MARTIN

Le Président, Alain BARBIER

